

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 88 (1943)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** Information

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## INFORMATION

---

### Fondation Général Herzog

#### *Sujets de concours.*

La commission de la Fondation du Général Herzog ouvre un concours, réservé aux officiers d'artillerie et du train, sur les sujets suivants :

1. Nouvel armement et organisation de l'artillerie de campagne, basés sur les exigences de la guerre actuelle.
2. Quelles sont les perspectives de développement de l'artillerie suisse, en se basant sur les expériences faites jusqu'ici dans les pays actuellement en guerre.
3. Fractionnement de l'artillerie dans le cadre des différentes situations de guerre.
4. Attribution de troupes de choc à l'artillerie et leur emploi pendant la marche, pendant le combat et pendant la halte gardée.
5. Préparation de tir dans des positions fortifiées et spécialement dans le cas d'une batterie dans une position très irrégulière.
6. Construction de la fortification d'artillerie.
7. Propositions pour la réorganisation des trains de l'infanterie de plaine et de montagne.
8. Propositions de l'attribution de voitures de train qui devraient pouvoir suivre l'infanterie aussi bien en plaine, qu'en montagne et dans terrain enneigé.

Les concurrents donneront, par écrit, leur travail sur l'un ou plusieurs des sujets. Chaque travail est à remettre dans une enveloppe fermée portant la suscription : Concours Fondation Général Herzog, et comme pseudonyme un nombre à quatre chiffres ; une seconde enveloppe fermée portant le même chiffre et comme suscription : Adresse, contiendra le nom et l'adresse du concurrent. Le tout est à faire parvenir, pour le 1<sup>er</sup> octobre 1943 au plus tard, au président de la Fondation du Général Herzog, M. le colonel A. Merian, Service de l'artillerie, à Berne. L'enveloppe de l'expédition portera également la suscription : Concours Fondation Général Herzog et le chiffre choisi.

Une somme de 1500 fr. est à disposition pour récompenser les travaux les plus méritants.

Le jury est composé de la Commission de la Fondation : colonels A. Merian et H. Decollogny et lieutenant-colonel J. Fenkart et de quelques officiers désignés par le chef d'arme de l'artillerie.

---